

À la Une

8 mars, engagées !

La journée internationale des droits des femmes qui se déroulera le 8 mars prochain, est placée sous le signe de l'engagement.

L'engagement du ministère de l'Intérieur dans la lutte contre les violences faites aux femmes se poursuit.

C'est dans ce contexte de détermination que le thème du 8 mars au ministère de l'Intérieur est « Engagées ! ». Après une campagne de vote en ligne ouverte début février, près de 3 000 agents du ministère de l'Intérieur (tous périmètres) ont plébiscité un visuel parmi le choix proposé.



L'affiche retenue pour ce 8 mars fait d'ailleurs écho à ce thème puisqu'il s'agit de « Marianne l'engagée » de l'artiste Yseult Digan « YZ », illustration choisie par le Président de la République pour les nouveaux timbres postes.

« Engagées ! » c'est aussi le thème du concours photographique qui a été lancé afin de mettre en image l'engagement des femmes du ministère, dans leur milieu professionnel. Fort du succès rencontré en 2018, 20 photos lauréates seront exposées du 4 au 25 mars dans l'Atrium de l'immeuble Lumière, puis à l'Hôtel de Beauvau à l'occasion de la remise des prix qui interviendra courant mars.

Le 8 mars sera aussi l'occasion d'organiser deux tables rondes, de 10 h 00 à 12 h 30, à l'Amphithéâtre Lumière, sur le thème des violences faites aux femmes : « Comment constituer et faire fonctionner les réseaux ? » et « Comment libérer et mieux prendre en compte la parole des femmes ? » et de réunir ainsi le réseau des « référents violences faites aux femmes ».

Un village de l'égalité femmes-hommes sera d'ailleurs installé de 11 h 30 à 14 h 30 dans l'Atrium Lumière (stands DGGN, DGPN, DGSCGC, DRH).

Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, clôturera le séminaire et visitera le village ainsi que l'exposition photos.



>>> Pour en savoir plus

- Site « Action égalité » : > <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/ne-rien-laisser-passer.html>
- Site « Égalité Diversité » : > <http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/>
- Site Intranet de la DRH : > <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/>
- Site Intranet du ministère de l'Intérieur : > Concours photographies « Engagées » !
- Site « Gouvernement.fr » : <https://www.gouvernement.fr/8-femmes-pour-le-8-mars>

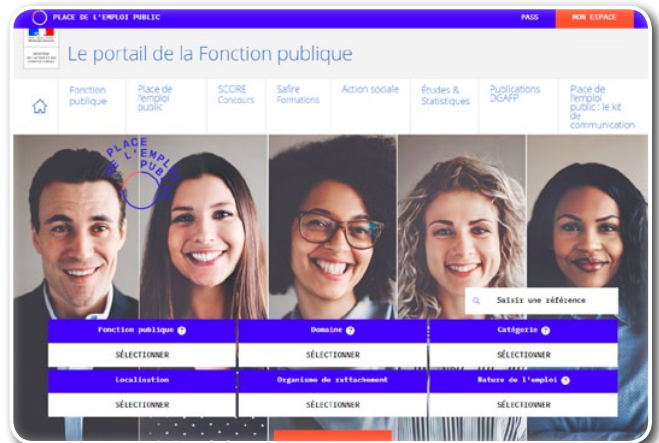


Place de l'emploi public : le 1^{er} site d'emploi commun à toute la fonction publique est ouvert !

Les agents publics et les personnes en recherche d'emploi connaissent déjà la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP), qui enregistre plus de 5 millions de visiteurs uniques chaque année. Depuis le 20 février 2019, la BIEP s'est transformée et devient la « **Place de l'emploi public** ».

Fruit d'une collaboration entre les trois versants de la fonction publique, > <https://www.place-emploi-public.gouv.fr> est un outil au service de la mobilité des agents publics et de la transparence de l'emploi public. Ce dispositif vise à instaurer une obligation de publicité auprès des employeurs publics, tous versants confondus, de leurs créations et vacances d'emplois afin de favoriser d'une part, la mobilité interministérielle et inter fonction publique et d'autre part, les mobilités fonctionnelles dans le cadre de bassins d'emplois. Bien plus qu'un changement de nom, une nouvelle ergonomie, un nouveau look ou encore de nouvelles fonctionnalités, c'est surtout le premier site d'emploi public commun à toute la fonction publique, avec plus de 5 000 offres d'emploi dans toute la France. Ce qui signifie :

- Plus d'offres sur un périmètre plus large.
- Une recherche plus facile, les internautes n'ayant plus besoin de faire leurs recherches via différents canaux.
- Davantage de perspectives de mobilité interministérielle mais aussi inter-fonction publique.
- L'obligation de publicité des créations et vacances d'emplois, tous versants confondus, devient donc encore plus effective avec la « **Place de l'emploi public** ».



La « **Place de l'emploi public** » en bref :

- + de 5 000 offres d'emploi dans toute la France.
- + de 7 millions de visiteurs attendus par an.

> **L'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017** portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique instaure cette obligation de publicité > **décret 2018-1351 du 28 décembre 2018** sur les modalités de sa mise en œuvre.

>>> Pour en savoir plus

Le portail de la fonction publique :

> <https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>

> <https://www.fonction-publique.gouv.fr/place-de-l-emploi-public-1er-site-d-emploi-commun-a-toute-la-fonction-publique-est-ouvert>

Le ministère du travail : > <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/article/place-de-l-emploi-public-le-1er-site-d-emploi-commun-a-toute-la-fonction>

Gardez le contact...



Vous partez à la retraite ?

Vous ne pouvez pas facilement consulter la lettre électronique « Action sociale Infos » sur votre ordinateur professionnel ?

Envoyez votre adresse électronique personnelle à action.sociale@interieur.gouv.fr en précisant :

- Si vous êtes retraités (vos nom, prénom et département de résidence)
- Si vous êtes actif, votre lieu d'affectation

Vous serez ainsi informé(e) régulièrement de l'actualité sociale du ministère qui va privilégier ce mode de communication à l'avenir.

Ministère de l'Intérieur / DRH / SDASAP / MIAAS

Immeuble Lumière - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08

Contact : 01 80 15 41 13

Principes de répartition pour les prestations sociales : Paris, petite et grande couronne



> Les prestations délivrées par la sous-direction de l'action sociale de la préfecture de Police (SDAS/PP)

Pour bénéficier des prestations sociales délivrées par la Sous-direction de l'action sociale de la préfecture de Police (SDAS/PP), il faut être affecté dans un service intra-muros et placé sous l'autorité du Préfet de Police.

Les personnels de centrale travaillant dans Paris intra-muros ou la petite couronne et tous les personnels de la petite couronne, qui ne sont pas sous l'autorité du Préfet de Police (personnels administratifs des préfectures de la petite couronne), bénéficient des prestations de la SDASAP/DRH et de la SDPAS/DRCPN, de la CLASAC (commission locale d'action sociale d'administration centrale).

Pour bénéficier des prestations de la fondation Louis Lépine, il faut être affecté dans un service placé sous l'autorité du Préfet de Police.

> Les prestations pour la petite et la grande couronne

• **Personnels de la petite couronne affectés dans un service placé sous l'autorité du Préfet de Police** : ils bénéficient des prestations sociales suivantes : restauration, crèches et des réseaux d'accompagnement (psychologique et social, médecine de prévention, inspection santé et sécurité au travail) qui relèvent de la compétence du préfet du département d'affectation.

En revanche, les prestations logements relèvent de la SDAS/PP, donc du bureau du logement de la préfecture de Police.

• **Personnels de la grande couronne** : ils relèvent pour l'ensemble des prestations sociales (y compris le logement) et pour les réseaux d'accompagnement (service médical, service social, inspection santé et sécurité au travail) de la compétence du préfet du département d'affectation.

• **Handicap** : pour la procédure d'aménagement de poste et de transport adapté, le seul interlocuteur pour tout le personnel du SGAMI est le bureau des prestations sociales, de la santé et sécurité au travail de la sous-direction de l'action sociale/Préfecture de Police.

Je suis actif ou administratif à la préfecture de police intra-muros .	Je bénéficie de toutes les prestations sociales délivrées par la sous-direction de l'action sociale de la préfecture de Police (SDAS/PP), de la CLAS 75 et de la Fondation Louis Lépine (FLL) .
Je suis actif ou administratif affecté dans un service de la police d'agglomération (92, 93, 94) .	Je bénéficie, des prestations de logement , du soutien des psychologues et des prestations handicap de la SDAS/PP et de la FLL . Les prestations de la commission locale d'action sociale (CLAS), la restauration, les crèches relèvent de la compétence du service départemental d'action sociale (SDAS) du département d'affectation , de même que les réseaux d'accompagnement (service médical, service social, inspection santé et sécurité au travail).
Je suis affecté dans un service de centrale localisé sur Paris, petite ou grande couronne.	Je bénéficie des prestations de la SDASAP/DRH et de la SDPAS/DRCPN (logement, restauration, enfance, loisirs), de la CLASAC, de la fondation Jean Moulin et des réseaux d'accompagnement du ministère ou du département d'affectation (service médical, service social, inspection santé et sécurité au travail). Je ne bénéficie d'aucune prestation de la SDAS/PP ni de la FLL.
Je suis affecté dans un service de grande couronne .	Je bénéficie des prestations et des réseaux d'accompagnement du département dans lequel je suis affecté(e) , sauf pour le transport adapté handicap et l'aménagement de poste handicap qui sont délivrés par le SDAS/PP. Je ne bénéficie d'aucune prestation de la SDAS/PP ni de la FLL.
Je suis affecté dans les services du SGAMI localisés à Versailles et au Chesnay (78) - DFCPP, SAI, DOSTL, DRH .	Je bénéficie de l'ensemble des prestations du département 78 , à l'exception des prestations handicap (aménagement de poste et transport adapté) qui relèvent de la SDAS/PP.
Je suis affecté à la préfecture déléguée à la sécurité aéroportuaire de Roissy et Orly .	Je bénéficie de la FLL , des prestations handicap et du logement de la SDAS/PP . Les autres prestations sont délivrées par le service départemental d'action sociale (SDAS) du département d'affectation .

>>> Pour en savoir plus

Site de la préfecture de la Police/Action sociale: > <http://drh.ppol.mi/>

Site Intranet de l'action sociale/Acteurs/L'organisation/La sous-direction de l'action sociale de la préfecture de Police :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

Vie pratique

Gratification minimale du stagiaire : calcul et montant !

Un employeur, privé ou public, doit verser une gratification minimale à un stagiaire étudiant. Son taux horaire minimum est de 3,75 €/heure de présence effective et peut être plus élevé. Ni salaire, ni rémunération ou indemnité, cette somme peut être exonérée de cotisations sociales quand elle ne dépasse pas le montant horaire minimal.

La gratification est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Services en ligne et formulaires : > [Calcul de la gratification minimale d'un stagiaire](#)

Source : > [Direction de l'information légale et administrative \(Premier ministre\)](#)



Demande de bourse et de logement pour les étudiants : c'est le moment de faire votre dossier !

Une procédure en ligne unique, ouverte jusqu'au 15 mai 2019, vous permet de demander une bourse d'étude et/ou un logement social étudiant pour la rentrée 2019/2020 auprès de votre académie actuelle, ainsi que des aides auprès de votre Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Il est indispensable de remplir la demande de Dossier social étudiant (DES) dans les délais, même si vous n'avez pas tous les éléments d'appréciation de votre situation (il n'est pas nécessaire d'attendre les résultats d'examens ou d'admission).

Cette démarche est indépendante de Parcoursup et est à renouveler chaque année. Avant de commencer la procédure, il est recommandé d'utiliser : > [le simulateur de bourse](#) sur critères sociaux. Des renseignements sur les ressources et le

nombre d'enfants à charge des parents, le nombre de frères et sœurs dans l'enseignement supérieur et l'éloignement du lieu d'études sont demandés. Le montant annuel de la bourse est précisé par le simulateur selon le niveau d'échelon. Si le résultat de la simulation est positif, il est alors possible de constituer un dossier en ligne. Pour cela, il faut être notamment en possession de l'avis fiscal 2018 sur les revenus 2017 du foyer et de vos vœux d'études dans les académies de votre choix (4 vœux au maximum dans des académies différentes).



Votre demande de DSE sur > [messervices.etudiant.gouv.fr](#) jusqu'au 15 mai 2019. Si vous n'avez pas constitué votre DSE avant le 15 mai, votre dossier sera malgré tout examiné et traité, mais le paiement de la bourse pourra de ce fait connaître un délai et ne s'effectuera que lorsque votre dossier sera complet.

Après votre admission dans un établissement d'enseignement supérieur, si vos vœux DSE et Parcoursup ne sont pas en correspondance et concernent des demandes dans des académies différentes de votre Crous d'accueil, rapprochez-vous de celui-ci, votre dossier sera simplement transféré.

Source : > <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/13227?xtor=EPR-100>

Rappel : Pensez au prêt aux études MI/CSF !

Le ministère de l'Intérieur a signé une convention avec le Crédit social des fonctionnaires (CSF) et CRÉSERFI, sa société de financement, afin de proposer à ses agents un « prêt études » exclusif, destiné à contribuer au financement des frais liés aux études professionnelles ou post-bac de leurs enfants de 15 à 26 ans fiscalement à charge.

Qui sont les bénéficiaires de ce dispositif ?

- Les prêts sont réservés à tous les agents du ministère de l'Intérieur :
 - > Titulaires et stagiaires en activité.
 - > Les personnels contractuels de droit public ayant un contrat à durée indéterminée.
 - > Les agents retraités.

Comment faire ma demande de prêt ?

- Je télécharge et complète le document « demande de prêt » sur > [www.csf.fr/pemi](#)
- Je contacte CRÉSERFI au **01 71 25 17 00** (coût d'un appel local).
- Je constitue mon dossier de prêt avec les documents demandés.
- Je joins le certificat de scolarité de mon enfant âgé de 15 à 26 ans en apprentissage ou études post-bac.
- Un conseiller CRÉSERFI m'accompagne jusqu'à la finalisation de mon projet.

Quels sont les avantages ?

- Des taux particulièrement intéressants pour vous aider à financer des frais liés aux études de vos enfants.
- Ces prêts sont accordés sans frais de dossier.
- Le remboursement anticipé du prêt est possible sans indemnité (conformément à la loi).
- Aucune ouverture de compte n'est demandée pour l'obtention d'un prêt.
- Le droit d'entrée individuel au CSF est offert à l'agent du mMinistère de l'Intérieur et la cotisation annuelle est à un tarif préférentiel.



>>> Pour en savoir plus

Site Internet du crédit social des fonctionnaires : > [www.csf.fr/pemi](#)

Prise de rendez-vous au **01 71 25 17 00**

Site Intranet de l'action sociale : > <http://actionsociale.drh.minint.fr/index.php/aides/277-les-prets>

En mars, le test de l'audition vient à vous !

Le ministère vous propose un dépistage gratuit en ligne du 11 au 22 mars 2019 !

Dans le cadre de la journée nationale de l'audition (JNA) le 14 mars 2019, le ministère propose à l'ensemble de ses agents une plateforme de dépistage de l'audition en ligne. Composée de 3 séquences, elle permet de réaliser un test à valeur non médicale, de repérage d'une éventuelle suspicion de gêne auditive. Par principe de précaution, en cas de réponses négatives ou erronées à l'une de séquences, la plateforme invite à consulter pour réaliser un bilan complet de l'audition auprès du médecin spécialiste, le médecin ORL. Il s'agit d'un outil de pré-repérage invitant les utilisateurs à intégrer le suivi de leur audition à leur parcours de santé.

Via une plateforme de dépistage en ligne :

- un lien d'accès dédié au ministère ;
- accès en quelques minutes de votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette ;
- test réalisé avec casque écouteurs ou sur haut-parleurs ;
- accès ouvert à l'ensemble des agents du ministère ;
- en connexions illimitées ;
- aucune information personnelle n'est demandée, recueillie, enregistrée par JNA.



L'adresse URL sera disponible sur le site de l'action sociale à partir du 11 mars 2019.

> 1^{re} séquence : questions sur la compréhension de la parole dans la vie quotidienne

Calibration audio : cette étape permet de régler le volume d'écoute au niveau de perception le plus faible pour l'utilisateur.

L'utilisateur doit donc régler pour l'oreille gauche et l'oreille droite en suivant les instructions.

Une fois ce réglage réalisé le test dit « la tonale » s'enclenche.

> 2^e séquence, « la tonale »

Différentes fréquences à différents volumes sonores sont testés une oreille après l'autre. Le principe est de tester le niveau de perception le plus faible, le volume sonore qui vous paraît « le plus éloigné » pour chacune des fréquences.

La reconnaissance de mots : des séries de mots à sonorités proches vous sont proposées. L'utilisateur doit cliquer sur le mot qu'il entend/comprend.

Résultats : la plateforme indique les résultats par séquence. Elle invite à réaliser un bilan de l'audition de vérification en cas de réponses négatives en consultant le médecin spécialiste, le médecin ORL. Cela ne signifie pas qu'une perte auditive est avérée. L'utilisateur peut imprimer son test.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/Actualités : > actionsociale.mi

Du nouveau pour votre Sécurité sociale !

A compter du 1^{er} mars 2019, le remboursement de la part des soins de santé prise en charge par le régime général de l'Assurance maladie ne sera plus effectué par la mutuelle MFPS (Mutualité fonction publique service). En effet, à partir de cette date, la part de remboursement de la sécurité sociale vous sera versée par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dont vous dépendez à raison de votre domiciliation. La part complémentaire prise en charge par votre mutuelle vous sera versée distinctement sur votre compte bancaire. Le transfert de dossier de la CPAM à votre mutuelle se fera automatiquement par liaison informatique et ne nécessitera en principe aucune intervention de votre part. Vous serez donc géré pour le régime général par la CPAM dont vous dépendez qui devient votre interlocutrice de proximité pour le remboursement de vos soins. Il est prévu qu'elle vous adresse un courrier d'accueil.

Au niveau des démarches à effectuer en priorité, vous devez mettre à jour votre carte vitale à une borne dédiée (pharmacie, CPAM...).

Il est conseillé d'ouvrir un compte > <https://www.ameli.fr/> pour vous permettre de consulter en temps réel vos remboursements, et d'obtenir immédiatement une attestation de droits, une carte européenne d'assurance maladie (CEAM), d'effectuer un changement d'adresse... sans avoir à vous déplacer.

Vous recevrez prochainement un courrier de bienvenue de votre CPAM vous confirmant votre affiliation. A compter de cette date, vous devrez adresser à cette CPAM toutes vos demandes de remboursement de frais de soins ou autres demandes liées à votre dossier d'assurance maladie (changement d'adresse, de situation, de RIB, demande de 100 % ALD, entente préalable...). Rien ne change pour la partie complémentaire de votre couverture Santé. Votre mutuelle reste votre interlocuteur.

En revanche, pour tous les agents du ministère de l'Intérieur qui sont gérés en sécurité sociale par l'une des trois mutuelles du ministère de l'Intérieur, habilité à gérer la sécurité sociale : **INTERIALE, MGP, MPN, il n'y a aucun changement.** Votre gestion sécurité sociale continue à s'effectuer par l'une de ces mutuelles.

>>> Pour en savoir plus

Modalités de transfert : > [lien avec le document MFP](#)

Vos questions sur la FAQ du site : > <http://www.mfpservices.fr/>



Préfecture

Économie circulaire : mise en place d'une « box à livres » pour les agents de la préfecture du Nord

Au sein du parc de la préfecture (site de Scrive), une « box à livres » a été installée le 12 février 2019 par l'association la «bouquinerie du Sart». Elle est destinée aux agents de la préfecture du Nord.

La bouquinerie du Sart est une entreprise sociale qui propose un service gratuit de récupération de livres, CD, DVD et jeux vidéos d'occasion afin de leur donner ensuite une deuxième vie.

La valorisation des articles collectés se fait par trois moyens :

- la revente, en particulier dans une bouquinerie située à Villeneuve d'Ascq, afin de financer les emplois d'insertion de l'atelier ;
- le recyclage de papier via l'entreprise d'insertion ELISE ;
- et l'approvisionnement de bibliothèques associatives.

A l'occasion de cette installation, un « challenge préfecture » a d'ores-et-déjà été proposé aux agents : celui de déposer 500 livres dans cette box avant le 30 juin 2019 !

Par l'accueil de cette box à livres, la préfecture, tout en offrant un service nouveau à ses agents sur leur lieu de travail, contribue ainsi :

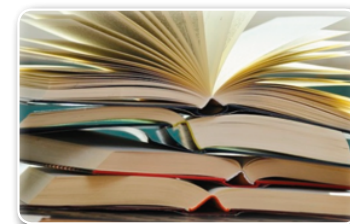
- à promouvoir une action d'insertion professionnelle à destination de publics éloignés de l'emploi ;
- à développer une activité d'économie circulaire qui fait écho au « plan administration exemplaire pour l'environnement ».

Cette démarche s'inscrit donc dans une perspective de responsabilité sociétale des organisations, à savoir la prise en compte par les organisations, sur une base volontaire, des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans leurs activités.

Enfin, très prochainement, un projet complémentaire, réalisé avec le concours précieux du service intérieur et basé sur le principe de l'échange, sera mis en œuvre à l'espace cafétéria situé sous le restaurant administratif : il permettra aux agents de déposer des livres et d'en prendre en retour.



Violaine DEMARET, secrétaire générale et Domitille WIDMAIER, responsable des partenariats de l'association « La bouquinerie du Sart ».



>>> Pour en savoir plus

Activité de la « bouquinerie du sart » : > <http://www.bouquineriedusart.com/>

Romain Audoux, chef de projet qualité, animateur du changement et référent diversité-égalité à la mission d'appui à la qualité et à la performance/Secrétariat général

Tél. 03 20 30 56 12 - Mél. > romain.audoux@nord.gouv.fr - Site Intranet : > www.nord.gouv.fr

Famille

Parution de « Travailler et accompagner un ascendant en perte d'autonomie »



Après « Travailler et être parents » et « Travailler et être parent d'un enfant en situation de handicap », la SDASAP/DRH vous propose ce nouveau numéro de la collection « Les Dossiers de l'action sociale » afin de vous aider dans vos démarches pour accompagner un ascendant en perte d'autonomie.

Avec l'avancée en âge, certaines personnes sont fragilisées et voient leur quotidien devenir de plus en plus difficile. La perte d'autonomie

varie selon les individus ; pour certains il devient impossible de s'habiller ou de s'alimenter sans aide, d'effectuer les tâches du quotidien, pour d'autres, elle se manifeste par l'incapacité à se déplacer ou la difficulté à reconnaître ses proches...

De nombreuses questions apparaissent :

- À qui devons-nous nous adresser pour obtenir des aides ?
- Qui peut aider notre parent ?
- Comment financer sa prise en charge ?
- Quels sont les dispositifs existants ?

Qu'il soit en perte d'autonomie, ou en situation de handicap, faire le choix de le maintenir à son domicile ou opter pour une structure d'accueil nécessite de trouver des services adaptés et des professionnel(le)s compétent(e)s. Conçu par un comité éditorial comprenant des assistant(e)s de service social, des personnels en charge des ressources humaines et de l'action sociale, ce guide recense les lieux d'informations, les aides et possibilités pour accompagner votre proche au quotidien (transports, maintien à domicile, vie quotidienne ou santé). Il comporte également une rubrique sur les moyens pour un fonctionnaire de dégager du temps pour son parent, ainsi que des conseils juridiques sur les mesures de protection.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale /Rubrique : > [Boîte à Outils / Documentation / Les Dossiers de la SDAS](#)

Contact : Mission Information Animation de l'action sociale : > action.sociale@interieur.gouv.fr

Partenariat

Renouvellement de la convention FFJDA-DGPN-FSPN

Le 9 février, c'est à l'occasion du Paris Grand Slam 2019 (ex. tournoi de Paris) que se sont réunis Jean Luc Rougé, président de la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées (FFJDA), Brigitte Jullien, présidente de la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN) et Alain Winter (Sous-directeur du recrutement et des dispositifs promotionnels à la DCRFPN) afin de parapher la nouvelle convention tripartite.

Cette convention lance un nouveau cycle de collaboration entre la Police nationale et la FFJDA.

Ainsi de nombreuses actions conjointes à destination d'un large public vont être proposées tout au long de ce partenariat.

Elles auront pour objectif de faire la promotion de nos métiers auprès des jeunes judokas et pourquoi pas, de faire naître des vocations. La Fédération sportive de la Police nationale en quelques mots c'est :

- La pratique sportive quotidienne au plus proche des services de police ;
- Une offre multisport riche ;
- Une offre destinée au plus grand nombre sans distinction de niveau ;
- Un développement soutenu du tissu associatif de la police nationale avec la création du plan ULYSSE ;
- Des actions de sensibilisation aux bienfaits du sport.

En bref, une fédération au service de la communauté professionnelle.



>>> Pour en savoir plus

Site de la FSPN : > <https://www.sportpolice.fr/actualites/bienvenue-sur-le-site-de-votre-federation-sportive/>

> <https://www.sportpolice.fr/actualites/renouvellement-de-la-convention-ffjda-dgpn-fspn/>

Page facebook : > <https://www.facebook.com/fspn.sport.police>

Contact : 01 57 14 21 36 - Courriel : > fspn-sport-police@interieur.gouv.fr

L'ADASP 91 et le Théâtre des Variétés



Un partenariat sous le signe de la générosité

Depuis plusieurs années, l'Association départementale d'action sociale des policiers de l'Essonne (ADASP 91) a établi un partenariat avec le théâtre des Variétés et son directeur Lenaïc Lebrun. Récemment, près de 200 collègues ont pu assister à la pièce de théâtre « Non à l'argent » avec Pascal Légitimus.

Touché par l'engagement de l'ADASP 91 aux côtés de l'association Robert Debré (courses à pied, goélette) etc.), le directeur du théâtre, Lenaïc Lebrun, a décidé d'offrir une représentation pour les enfants de l'hôpital. Ce fut un immense succès et les bénéfices de la représentation ont été reversés à l'association.

Le 30 janvier 2019, les enfants intrigués et ravis qui ont vu débarquer la troupe de la comédie musicale à l'hôpital. Au cours de ce moment convivial, un chèque de 6 500 € a été remis à Lenaïc Lebrun et au président de l'association Robert Debré Yannick Aujard.



>>> Pour en savoir plus

Contact : ADASP 91 - 8/14, rue du Dr Vignes - 91100 Corbeil-Essonnes

Tél. 01 60 89 89 00 - Courriel : > adasp91secretariat@orange.fr

Journée d'information et de sensibilisation sur le suicide 2019



Comme annoncé dans le précédent numéro, la SDPAS a organisé le 8 février dernier dans l'amphithéâtre de l'immeuble Lumière une journée d'information et de sensibilisation sur le suicide dont la session a été ouverte par le préfet Eric Morvan, directeur général de la police nationale.

Cette journée de sensibilisation a réuni l'ensemble des conseillers de prévention police, les responsables des réseaux de soutien ainsi que les directions actives soit près de 200 personnes sur le site Lumière, auxquels s'ajoutent de nombreux participants en visioconférence dans toute la France et dans les DOM-COM. Outre une présentation du programme de mobilisation contre le suicide, elle a permis d'apporter un éclairage sur la problématique de la crise suicidaire et de sensibiliser les personnels sur les actions de prévention et les mesures de prise en charge.

Animée par des experts reconnus au niveau national, voire international, cette journée s'articulait autour des cinq séquences suivantes :

La compréhension du suicide : le professeur Jean-Louis Terra, psychiatre au centre hospitalier Le Vinatier à Lyon, a souligné la dimension multifactorielle du passage à l'acte. Le processus de la crise

suicidaire et du suicide constitue une solution pour mettre fin à une souffrance psychique et non une volonté de mourir. Sa présentation a été étayée par des situations concrètes issues de sa longue expérience de la psychiatrie.

Les ressorts de la prévention et de la sensibilisation : le docteur Chavagnat du CHU de Poitiers et Amélie Guibout du SSPO, ont présenté de manière conjointe leur action de prévention sur la sensibilisation de la souffrance au travail et la prévention du suicide dans le département de la Vienne. Ces actions menées en 2017 et 2018, soutenues par les hiérarchies locales ont permis de sensibiliser l'ensemble des effectifs de sécurité publique.

La prise en charge et la postvention : en lien avec le médecin chef de la police nationale, le professeur Marie-Dominique Colas, psychiatre, cheffe de service à l'hôpital d'instruction des armées de Percy, a livré ses réflexions sur l'aptitude au port de l'arme chez le policier et ses enjeux médico-psychologiques.

Catherine Pinson, cheffe du SSPO a ensuite évoqué la question de la postvention, notamment la communication autour d'un suicide. Celle-ci doit être gérée afin d'éviter les phénomènes de contagions suicidaires et de veiller à l'impact des représentations sur un collectif particulièrement éprouvé.

La prévention des fragilités : le caractère multifactoriel de l'acte suicidaire (alcoolodépendance, problèmes familiaux) a été mis en évidence, ainsi que l'implication de l'ensemble de la chaîne hiérarchique dans le processus de détection et de prévention.



Florence Foullon, médecin chef coordonnateur national pour la médecine de prévention, a ainsi présenté l'importance de la détection précoce, via le respect des obligations de visites de médecine du travail. Son intervention a été complétée par le docteur Pierre Polomeni, psychiatre spécialiste des addictions, qui a mis en relief les liens entre suicide, addictions et dépression. Anita Friconnet, conseillère technique nationale a montré l'importance de la prise en charge sociale des agents notamment après un passage à l'acte.

Les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) ont développé la dimension juridique de la prévention des risques en rappelant qu'il s'agit d'une obligation de l'employeur, inscrite au Code du travail. L'analyse de l'activité et des risques professionnels représente un des leviers pour prévenir le suicide au sein des institutions.

Les actions favorisant le collectif de travail : la Fédération sportive de la police nationale, l'ADASP 91 et la commissaire de police de Choisy-le-Roi, ont partagé leur expérience en matière de sport et de convivialité.

>>> Pour en savoir plus

Site de la Police nationale/DRCPN//Toutes les actualités/Journée d'information et de sensibilisation sur le suicide 2019 :

> <http://police-nationale.minint.fr/>

Présentation de La M2RP à la promotion des officiers

Le vendredi 8 février dernier, la M2RP (Mission de Reconversion et de Réorientation de la Police) était présente à l'ENSP à Cannes Écluses (77). Comme tous les ans, il s'agissait de présenter la M2RP à la promotion des officiers. Cette intervention a pour objectif de leur faire connaître la mission, ses acteurs et son périmètre d'action.

Il s'agit notamment de les sensibiliser à l'existence de la M2RP dans le cadre de leur futur poste de commandement et du rôle de manager qu'ils occuperont tant vis-à-vis des ADS, que des agents titulaires qu'ils auront à encadrer. Cette année, la 23^e promotion était composée de 66 officiers, pour moitié issus de l'interne et pour l'autre moitié de l'externe. Cette intervention est aussi l'occasion de poursuivre le partenariat avec l'établissement.



>>> Pour en savoir plus

Site de la Police nationale/DRCPN/Offres d'emploi M2RP/Accueil M2RP : > <http://police-nationale.minint.fr/>

Contact courriel : > drcpn-m2rp-adm-centrale@interieur.gouv.fr

Du côté de la FJM...

LES SÉJOURS JEUNES ÉTÉ 2019

> **Les inscriptions aux séjours d'été débuteront le 15 mars 2019 dès 9 h 00 auprès du service loisirs.**

Si les séjours équestres, balnéaires ou mécaniques sont toujours bien présents, la part belle est faite cette année aux nouveautés avec des séjours sur des thématiques sportives, artistiques ou encore basées sur l'écologie ! La découverte de destinations lointaines pour les plus téméraires : l'Angleterre, les Baléares, la Grèce, le Guatemala ou encore la Bulgarie. La programmation de séjours linguistiques s'est recentrée sur des séjours plus qualitatifs sur l'apprentissage de l'anglais avec des programmes dont l'encadrement se fait en anglais pendant les activités et les visites. Et enfin, plusieurs séjours proposés cette année pour les 18/22 ans comme l'Europe de l'Est à bord du Transibérien, le Vietnam, la Thaïlande ou l'Afrique du Sud. Et pour les plus studieux, deux programmes pour perfectionner l'anglais en Grande-Bretagne dont un séjour 100 % Londres ! Site Internet de la FJM : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-enfants/sejours-jeune/>



L'OUVERTURE DE LA RÉSIDENCE LE NEPTUNE, C'EST POUR BIENTÔT !

> **Après une période de travaux pour l'amélioration de l'accueil de ses clients, toute l'équipe du Neptune d'Oléron est heureuse de vous annoncer la réouverture de la résidence le 29 mai 2019 !**

Réservez dès à présent votre séjour en contactant directement la résidence par tél. au **05 46 47 87 00** ou par mail : > leneptune@fondationjeanmoulin.fr

Retrouvez la résidence le Neptune et les autres centres de vacances de la FJM :

> www.fondationjeanmoulin.fr et dans son Guide Vacances et Loisirs 2019 - version papier sur demande : > fjm-guidevacances@interieur.gouv.fr



LES PARTENAIRES

> **Ski, Snow and Sun avec MMV**

Profitez du printemps au ski... avec des températures plus douces, des journées plus longues et des tarifs attractifs. En réservant votre séjour ski avant le 18 mars, avec le code de promotion « **SKISUN** ». Bénéficiez d'une remise exceptionnelle jusqu'à 30 % sur votre séjour semaine (6 nuits minimum), en Villages de Vacances 3 ou 4* ou résidences. L'offre SKISUN est CUMULABLE avec la remise partenaire. Détails de l'offre et des destinations concernées sur :

> <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/type-voyagiste/sejours/>



> **ODALYS Été 2019 : 1 = 2**

1 semaine achetée, la seconde offerte (la semaine la moins chère des 2).

Détails de l'offre et des destinations concernées sur :

> <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/odalys-vitalys/>

Pour bénéficier de l'offre, contactez Odalys au **04 42 25 99 95** en donnant votre code partenaire FJM + le code offre **2S=1E19**

Une preuve de votre appartenance au ministère vous sera demandée pour bénéficier de l'offre.



Journées Européennes des Métiers d'Art 2019 avec la Garde républicaine

Les ateliers de tradition de la Garde républicaine ont le plaisir de vous ouvrir leurs portes du 5 avril au 7 avril 2019 à la caserne Vérines (Paris 10^e).

Venez découvrir le travail des selliers-bourreliers, casquiers, et fourbisseurs de sabres de la Garde républicaine.

Entrez dans leur quotidien et échangez avec ces artisans passionnés qui se transmettent un savoir-faire unique.

Visite de trois ateliers (durée : 45 minutes par atelier) :

- Vendredi 5 avril : de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 6 avril : de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 6 avril : de 14 h 00 à 17 h 00
- Dimanche 7 avril : 9 h 00 à 12 h 00
- Dimanche 7 avril : 14 h 00 à 17 h 00

Réservation obligatoire (places limitées), inscriptions au **01 58 28 20 72** ou par mail :

> cabcom.gr@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Se présenter 15 minutes avant chaque visite, muni d'une pièce d'identité, à la Caserne Vérines - 12, place de la République 75010 Paris

Source : > [Garde Républicaine](#)



Agenda



- > **13 mars 2019** > CHSCT spécial prefecture à 14 h 30, salle des Commissions - Immeuble Lumière.
- > **25 mars 2019** > CHSCT administration centrale à 14 h 30, salle des Commissions - Immeuble Lumière.
- > **28 mars 2019** > CHSCT ministériel à 14 h 30, salle Olympe de Gouges - Immeuble Beauvau.



> **14 mars 2019** > C'est la Journée nationale de l'audition.

Une journée pour prendre soin de ses oreilles.

> <https://www.journee-audition.org/>

Site Intranet de l'action sociale : > [actionsociale.mi](#)



> **22 mars 2019** > Conférence : les outils de gestion du stress au travail

Amphithéâtre - Immeuble Lumière - 40, av. des Terroirs de France - 75012 Paris



> **22 mars 2019** > 19^e Journée du sommeil

Gestion du temps, équilibre, vie professionnelle, vie personnelle, hyperconnexion, comportements alimentaires, sédentarité, stress... à cette occasion, l'INVS et les spécialistes du sommeil attirent l'attention sur le lien entre nos styles de vie et la qualité de notre sommeil.

> <https://villagesommeil.org/>



> **24 mars 2019** > Journée mondiale de lutte contre la tuberculose

> <https://www.journee-mondiale.com/124/journee-mondiale-de-lutte-contre-la-tuberculose.htm>



> **26 mars 2019** > Journée prévention santé à Maisons-Alfort (Val-de-Marne).

Au programme de cette journée, animations, ateliers et conférence seront organisés par la DRCPN en partenariat avec les mutuelles (Intérieure et MGP) et la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN).

SDASAP/DRH

>> Départ



> Yann Jouen,

a quitté son poste de chef de section à la gestion et pilotage des dépenses de l'administration centrale du bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED).

>> Arrivées



> Stéphanie Dias,

a pris ses fonctions en qualité de cheffe de bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED) en remplacement de Gaëlle Lugand.



> Marc Vallender,

a pris ses fonctions en qualité de secrétaire auprès de la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel.

SDPAS/DRCPN

>> Départ



> Anne Houix,

a quitté son poste de cheffe du bureau des politiques ministérielles de l'enfance et du logement (BPMEL).